

Cléo RAGER

Doctorante en histoire médiévale
Université Paris 1 – laboratoire Lamop

Florie VARITILLE

Doctorante en histoire médiévale
Université Paris 1 – laboratoire Lamop
et Université de Savoie - laboratoire LLSETI

***Quelle voix des assemblées hors du conseil de ville ?
Comté de Champagne, comté de Provence et duché de Savoie, XIV^e-XV^e siècles***

Les délibérations en conseil urbain ont beaucoup retenu l'attention des historiens, peut-être au détriment d'autres formes de réunion. Or le conseil, producteur des registres de délibérations étudiés, est une institution de la ville parmi d'autres. Les assemblées d'habitants en sont une autre forme, disjointe, souvent associées par les historiens aux XIII^e et XIV^e siècles, avant le commencement des séries de délibérations. Si l'on trouve encore des traces de ces assemblées au XV^e siècle, elles sont alors interprétées comme de simples lieux de validation des décisions du conseil et/ou des officiers royaux.

Connus sous la forme de procès-verbaux d'assemblées, généralement inscrits sur parchemins volants comme à Digne et à Nice, ou encore rédigés sur la dernière page et la couverture de certains registres de comptes à Troyes, leurs comptes rendus ne sont pas intégrés aux registres de délibérations (alors que dans certains cas, ces réunions ont lieu sur une même chronologie), même s'ils présentent parfois le même modèle scripturaire. Nous nous demanderons si cette distinction matérielle marque une certaine indépendance institutionnelle des assemblées d'habitants au cœur de la ville. Pour cela, nous comparerons les dénominations usitées dans le nord de la France et en Provence pour les désigner.

De plus, les formes qu'elles revêtent feront l'objet d'une analyse de la participation plus vaste qu'aux conseils de ville et nous nous intéresserons au nombre de participants et à leurs qualités, aux modalités de convocation et aux interventions des habitants lors de la réunion. Cette étude du cadre de parole, des actions qui y ont lieu et de l'organisation qui les entoure nous permettra de poser la question de leur caractère démocratique et de mettre en lumière les fonctions de ces assemblées. En effet, elles nous semblent sanctionner des moments importants de la vie institutionnelle de la communauté, par le biais de nomination de représentants urbains notamment mais elles peuvent également être le moment de rituels spécifiques (prestation de serment de fidélité ou d'entrée en charge, processions, audition des comptes), renforçant ainsi la cohésion urbaine.

Les interrogations sur le rôle des réunions d'habitants seront doublées d'une analyse sur le rôle des officiers royaux et princiers : nous nous interrogerons au sujet de la présence ou l'absence des officiers lors de ces assemblées, de leurs interventions, leurs attributions et leurs rôles.

Enfin, nous reviendrons sur les écrits portant la trace de ces assemblées, leurs fonctions et leur exhaustivité, afin d'évaluer la portée historique de leur contenu : à quelle finalité répond la mise par écrit des décisions prises dans le cadre de ces réunions ? Quelle est la place de ces écrits par rapport aux registres de délibérations ? De plus, la sous-estimation du rôle de ces assemblées dans la politique urbaine des XIV^e et XV^e siècles n'est-elle pas due alors à cette faible présence documentaire, en regard des denses registres de délibérations produits par le conseil ? À travers les quelques éléments conservés, nous souhaiterions ouvrir quelques pistes

de recherches sur ces réunions et leur production écrite, en comparant la situation dans le royaume de France, le comté de Provence et le duché de Savoie.